

importante ou une évaluation détaillée a été effectuée, avec l'aide de l'ACDI et d'autres organismes.

3) Les forêts communautaires autochtones : Situées dans toute la région couverte de jungle.

4) Les forêts privées : Celles-ci sont situées dans la jungle des régions élevées. Les entrepreneurs locaux et (ou) étrangers peuvent faire une demande au Département des forêts du ministère de l'Agriculture du Pérou. L'état péruvien donne un délai de 2 ans pour l'exécution d'une étude de faisabilité et les plans doivent recevoir l'approbation du Département. L'étude doit comprendre des plans de reboisement. Des visites fréquentes doivent être faites pour nettoyer les zones plantées d'arbres de la végétation naturelle (qui pousse très rapidement sous le couvert des forêts tropicales).

Les espèces des forêts

Toutes les forêts de la Selva (jungle) sont hétérogènes et comptent jusqu'à 2 000 espèces différentes. Il est significatif que seulement 20 à 30 espèces sont utilisées commercialement à l'heure actuelle. Les autres espèces sont peu utilisées d'une façon courante. Toutefois, on pense qu'une centaine d'espèces peuvent en définitive trouver un usage commercial dans des